ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 73600

Texte de la question

Mme Laurence Dumont attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la suppression de l'accompagnement éducatif en collège. Ce dispositif concernait en 2013-2014 plus de 600 000 élèves des collèges publics. Il permet d'apporter aux élèves un suivi dans leurs études, dans la pratique sportive, culturelle et artistique et des langues vivantes. Ainsi, ce dispositif est un atout supplémentaire de réussite scolaire, il permet d'approfondir le travail en classe, d'apporter une aide scolaire nécessaire, d'accéder à la culture et aux activités sportives et surtout de réaliser le travail demandé par les enseignants dans les meilleures conditions. Alors que le système éducatif se caractérise depuis quelques années par l'accroissement des inégalités entre les élèves, le ministère doit maintenir ce dispositif d'accompagnement éducatif outil de réussite, de méthodologie et d'ouverture culturel, linguistique et sportif.

Données clés

Auteur : Mme Laurence Dumont
Circonscription : Calvados (2e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 73600
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 10 février 2015, page 845
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)